

## SEANCE DU 10 février 2021

Le **dix février deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON, Dylan JACOPIN, Stéphanie PAWLOWSKI.

Absent : Philippe MONCORGER

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la communauté de communes
- Renouvellement de convention MAGE
- Convention de prêt de matériel de la communauté de communes
- Subvention ASBN Boyer Nandax
- La Cure : dégât des eaux, isolation, ventilation, humidité
- Ressins : accès nord, lagunes
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

#### - Conseil communautaire :

Clément LE PAGE nous fait un rapport de la réunion du conseil communautaire. Les sujets abordés sont :

- Digue du Bésot
- Loi d'organisation sur la mobilité : acteur de l'organisation de la mobilité
- SIEL et ALEC :

Décision sur-classement zone nitrate : En raison du dépassement des seuils sur une seule journée, la communauté de communes annonce que le classement est annulé.

#### - Réunion comité des déchets :

Thierry GENOUX nous fait un rapport de la réunion :

- Renouvellement PAV / Bois, métalliques, ou plastiques. Nandax sera concerné en 2024 avec un groupe de travail pour chaque commune.
- Le marché public de la collecte : celui-ci est prolongé en raison du changement de la loi sur les bio-déchets.

- Composteurs : il est possible d'acheter un composteur via la communauté de commune à raison de 25€ par foyer.
- Un guide de tri est en cours de publication (mise à jour en cours), mesures à prendre pour prévenir les incivilités.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION MAGE :**

#### **Délibération n°2021/005**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 8 juillet 2009, adhérant à la convention avec le Département de la Loire dans le cadre d'une assistance technique pour la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Monsieur le Maire explique que la convention a pour objet de préciser les modalités selon lesquelles le Département apportera son assistance technique à la commune de NANDAX dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable

Monsieur le Maire propose d'adhérer de nouveau pour l'assistance technique eau potable et assainissement. En souscrivant aux 2 domaines le coût s'élèverait à 1.20 € par habitant, avec un plancher de 250 €/an et par mission (arrêté départemental du 4 novembre 2020 portant sur la tarification de l'assistance technique).

La convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prend fin au 31 décembre de la 4<sup>ème</sup> année.

Pour l'année 2021, la rémunération sera de 536.25 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre de la 4<sup>ème</sup> année, à l'assistance technique eau potable MAGE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Principal de la commune.

\*\*\*\*\*

### **CONVENTION PRÊT DE MATERIEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **Délibération n°2021/007**

Chaque commune va recenser le matériel pouvant être loué aux autres communes.

La mise en place d'une convention de prêt de matériel sur la base d'une tarification (participation financière à l'amortissement) est proposée.

La Commune de Nandax n'a pas de matériel à louer mais est très intéressée pour louer du matériel d'autres communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de prêt de matériel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Principal de la commune.

\*\*\*\*\*

#### **SUBVENTION ASBN BOYER NANDAX :**

##### **Délibération n°2021/006**

Madame VACHERON, Présidente de l'ASBN a adressé un courrier en date du 16 septembre 2020 par lequel elle sollicite une subvention annuelle sachant que leur budget s'élève à 1200 euros.

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 600 euros à l'Association Sportive de BOYER NANDAX au titre de l'année 2020-2021.

\*\*\*\*\*

#### **SUBVENTION RESSINS**

L'association est relancée pour faire une demande de subvention au département et à la communauté de communes.

L'association souhaite organiser une manifestation à l'occasion du centenaire de Ressins, sous réserve de faisabilité au vue de la crise sanitaire. Elle demande une subvention auprès de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- **DECIDE**, à condition que la manifestation ait bien lieu, d'accorder une subvention de 1500 €.

\*\*\*\*\*

#### **LA CURE :**

Le charpentier est venu condamner les accès sous toiture pour empêcher les pigeons d'envahir les combles dans 2 logements, et poser des picots pour limiter les déjections qui obstruent les gouttières et salissent les façades. Le chantier est géré par Mr CHAMPROMIS et Mr BUFFARD.

Un sinistre de dégâts des eaux a été déclaré à l'assurance par la Mairie, le dossier est suivi par Mr BOICHON. Des devis sont en cours pour 2 des logements.

Suite à un constat d'un problème d'humidité dans les logements, le devis pour le remplacement du système de ventilation s'élève à 1600 € TTC.

Par rapport aux nuisances liées aux pigeons, il sera pris un arrêté pour réguler la population des pigeons.

Dans un premier temps, nous pouvons envisager de traiter l'isolation, la ventilation, et les ponts thermiques (possibilité d'isolation à 1 € ?).

Le SIEL (Syndicat intercommunal d'électricité de la Loire) peut nous faire une analyse de la qualité de l'air avant travaux et après travaux pour être capable de mesurer le bien.

Suite à une problématique d'égouts souvent bouchés, un devis a été demandé pour la reprise totale de l'assainissement.

Les locataires seront avertis par courrier des travaux.

\*\*\*\*\*

### **RESSINS :**

Rencontre avec le directeur Franck ROUSSIER et le gestionnaire du patrimoine Fernand BERCHOUX.

Accès Nord Ressins : Echange sur le nouveau tracé de l'accès nord, impact du boviduc sur le chemin communal. Demande à Ressins de fournir un relevé topographique pour faciliter l'étude.

- Discussion sur la qualité de l'assainissement : Ressins est d'accord pour une remise en cause de l'installation actuelle en partenariat avec le SIVOM des Varennes (optimiser la demande de subvention pour réaliser un assainissement aux normes actuelles).
- Echange sur la gestion de leur parc logements

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Organisation par Mr BUFFARD d'une réunion prévue le vendredi 5 mars avec les riverains du chemin rural de la montée Courgeon pour traiter l'écoulement des eaux de pluie.
- Délai supplémentaire donné au paysagiste pour le projet d'aménagement du talus. Le groupe de travail revoit la proposition.
- Rénovation de la barrière en rondins et nettoyage des abords du cercle hippique par Mr PRECLOUX
- Envoi d'un courrier recommandé le 8 février au service des domaines pour le devenir de la propriété de madame CHERVIER.
- Heures de vacation pour la gestion de la salle des fêtes actuellement à zéro, la pandémie provoque des annulations. Mme THIVEND est donc sollicitée et nous devons lui payer des heures (à raison de 3h par mois dès le 1<sup>er</sup> mars).
- Analyse du besoin de formation pour Ludivine GOUTTE, la secrétaire :
  - o Mardi 23 février : formation sur le calcul des amortissements pour le budget
  - o Samedi 27 février : formation budget
  - o Une autre formation sur l'utilisation du portail de gestion publique sera envisagée avec le trésor public.

- Un devis a été demandé à Eksaé (logiciel de comptabilité, de paie et de gestion d'état civil). Celui-ci s'élève à 600€. Une étude est en cours pour une éventuelle mutualisation.

- Informatique de l'école :

Nous avons la possibilité de demander une subvention de 2450 euros sur un achat de 3500 euros minimum de matériel. Nous en avons discuté avec la directrice, pour la classe de Mme DEVAUD (un vidéo projecteur sur bras, un écran, un ordinateur portable...).

Une demande de devis est en cours sachant que 2 classes sont déjà bien équipées.

Le dossier doit être bouclé avant le 31 mars, si le besoin se confirme, la décision sera prise au cours de la réunion de conseil de mars.

- Sandrine VEROT s'est rendue à la maison des services publics à POUILLY SOUS CHARLIEU : Celle-ci est en partenariat avec la CPAM, la CAF, la CARSAT, ANTS, la mission locale CD42, la CAD, la CGFIP et le MSA.

Un Cyber espace équipé d'un ordinateur et d'une imprimante est à disposition gratuitement sur rendez-vous pour les habitants de la communauté de communes ainsi qu'une aide aux démarches administratives.

La séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion le 10 mars 2021.